**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 21 (1974)

**Heft:** 11-12

**Artikel:** Une femme se prononce sur la politique de sécurité de la Suisse

**Autor:** Frey, Tilo

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-366092

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Une femme se prononce sur la politique de sécurité Prise de position au Conseil national de de la Suisse

Madame Tilo Frey, conseillère nationale (NE) au sujet du rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la

«Dans l'introduction du rapport du Conseil fédéral, je relève la phrase suivante: «Les affrontements entre Etats ne se règlent pas seulement avec des moyens militaires, mais aussi et dans une mesure sans cesse croissante, avec des moyens psychologiques, économiques et terroristes.» Et encore: «Si un peuple n'est pas en mesure de se défendre ni de protéger ses valeurs morales et ses biens matériels, il devient tôt ou tard le jouet de la politique de force de l'étranger.»

Ceci me conduit à vous exposer quelques inquiétudes, quelques réflexions qui me sont venues lors des discussions que nous avons eues au sein de la Commission de la politique de sécurité.

Ne constatons-nous pas chez nous, en effet, une certaine défection déjà, prémice de désagrégation des forces vives du pays. Les premiers résultats d'une très importante enquête scientifique sur le comportement politique des Suisses, enquête réalisée par les universités de Genève et Zurich, financée par le Fonds national de la recherche, nous révèlent qu'à la question posée de savoir si tous les Suisses doivent servir au sein de l'armée ou si certains citoyens, pour des causes diverses, peuvent être dispensés de servir, 43,9 pour cent des Suisses pensent que tout le monde a l'obligation de servir et 43,7, qu'il serait normal que l'on dispense du service militaire qui le veut. De quels éléments peuvent bien se composer les 43,7 pour cent? De partisans de la consolidation de la paix mondiale, de défenseurs de la politique de détente de Ponce-Pilate laissant aux générations montantes les problèmes à résoudre, de promoteurs du comportement de l'autruche, ou tout simplement d'utopistes? Quelles qu'en soient les motivations, cette prise de position est dangereuse, car il serait imprudent de croire à la situation apparente de sécurité que vise à créer depuis quelque vingt ans les dirigeants de certaines grandes puissances qui endorment la vigilance de leurs antagonistes en menant une campagne pour la paix et le désarmement chez les autres, tout en consolidant sans cesse leurs propres moyens de défense, jusqu'au jour où ils interviennent dans les affaires d'autrui avec une armée dite de libération.

Ne nous leurrons pas. Ce n'est pas le jour où le danger sera à nos portes que nous pourrons nous défendre si nous n'avons pas une armée entraînée tant militairement, physiquement que mora-

lement. N'oublions pas que la volonté farouche de lutte est une arme redoutable, surtout dans un pays dont la configuration est telle que la nôtre. Mais de tels sentiments physiques se cultivent ou devraient se cultiver, au foyer, à l'école, partout, pendant l'enfance, l'adolescence, l'âge mûr. J'admets qu'en période de paix et de haute conjoncture, il est malaisé de penser catastrophe et de sacrifier son bien-être aux fins de poursuivre une telle politique. Mais, je vous le demande, est-il normal qu'un homme attaché à son sol natal préfère sa commodité personnelle au devoir de remplir ses obligations militaires. Est-il normal qu'un chef d'entreprise fasse sentir à son employé qu'il verrait d'un mauvais œil que celui-ci fasse une école de sousofficiers ou d'officiers, sous prétexte que cela désorganiserait son travail? Est-il normal que des associations soidisant «pour la paix» insufflent à notre jeunesse l'esprit de désobéissance, la phobie de la discipline et le mépris de l'armée? Est-il normal que par lassitude ou par manque de fermeté, par excès de tolérance et de compromis, ou pire, par désir de se concilier des grâces, on tolère des comportements absolument contraires à la bonne marche de nos institutions? Quant à moi, je ne le pense pas et je prétends que lorsqu'on exige que l'Etat subvienne à l'instruction de notre jeunesse par l'octroi de bourses, à la santé de nos malades, par la dispense de soins adéquats et en des hôpitaux bien agencés, à l'entretien de nos aînés, en leur assurant une vieillesse décente, que lorsque l'on bénéficie de l'indépendance et des libertés d'expression qui sont les nôtres, je prétends que l'on peut donner à ce même Etat, qui après tout est notre patrie, un peu de nos forces et le petit 2 pour cent de notre revenu national nécessaire à sa défense. Nous ne pouvons pas faire appel au pays sans en assumer en contre-partie notre part de responsabilité.

J'ajouterai également que, lorsque certains cas psychiques sont reconnus inaptes à se voir confier une arme donc irresponsables, je suis surprise que ces mêmes irresponsables soient à même de conduire une voiture grand sport. Et à ceux qui clament que la Suisse ne vaut pas d'être défendue, ou qu'il faudrait une révolution, je leur suggérerai de se rendre dans le pays à qui ils estiment pouvoir faire don de leur foi. L'ordre, l'obéissance et la discipline sont de mise dans l'armée, comme ils le sont d'ailleurs dans la famille, à l'école et dans une démocratie, car nous n'avons jamais vu de société qui ne fut fondée sur quelque subordination.

Je n'aborderai pas ici le cas des faux objecteurs de conscience, cela me conduirait trop loin. Je soulignerai seulement en passant qu'un certain pays aux idéologies qui lui sont propres, lorsqu'un chef se trouve face à un objecteur, il doit déterminer si celui-ci entre dans la catégorie des criminels, ou dans celle des fous, il n'y a pas d'autre alternative. N'oublions pas que notre armée n'a pas d'autre mission qu'une mission défensive, ou éventuellement celle d'intervenir en cas de catastrophe. Nous avons donc besoin de tous les Suisses pour sauvegarder l'intégrité territoriale. De tous les Suisses, ai-je dit, mais aussi de toutes les Suissesses, car il va de soi que lorsqu'on parle et lorsqu'on organise une défense totale, on ne saurait faire abstraction de la manière de penser et de l'opinion des femmes. Elles représentent plus de la moitié de notre population et je rends hommage ici à celles qui le pouvant, volontairement, et pour raison de conscience, elles aussi, s'engagent au service complémentaire féminin pour les emplois non combattants. Elles ont réalisé que ce recrutement doit se faire en temps de paix afin que tout soit rôdé au moment critique. Cet organe qui existe depuis plus de trente ans a maintenant fait ses preuves et n'étonne plus. On n'y demande pas à la femme autre chose que les tâches qu'elle effectue habituellement. Elle y acquiert des notions qui lui sont utiles, nécessaires, et qui élèvent le niveau de ses connaissances générales, politiques et civiques. En un mot, sous une forme ou sous une autre, dans la vie civile ou au service complémentaire féminin volontaire, la femme, elle aussi, a son rôle à jouer.

En conclusion, il était bon que le rapport du Conseil fédéral énonce avec clarté, je cite: «par-delà les réglementations concrètes ou particulières, les principes politiques et moraux sur lesquels doit se fonder notre volonté de

Je souhaite seulement que notre population réalise l'importance vitale de ces principes et les applique avec conscience. Elle est d'avis que, avec conscience, le sens civique et les sacrifices de nos pères, de cette façon, de cette façon seule, nous pourrons sauvegarder et notre indépendance et notre dignité humaine.»